



## Offre de crédit perdue par vendeur

Par **hubert42**, le **15/05/2013 à 18:38**

le 30/01/2013, j'ai acheté des meubles. Le vendeur m'a proposé un paiement en 20 fois sans frais que j'ai accepté.  
Nous avons rempli et signé une demande de financement auprès d'un organisme de prêt. J'ai joint à cette demande des photocopies (carte identité, fiche de paye, quittance EDF pour justificatif de domicile, RIB ). Comme prévu, les meubles ont été livrés (15 avril).  
Aujourd'hui le magasin me rappelle, ils ont égaré mon dossier de crédit (donc ils ne peuvent pas se faire payer). Ils me demandent de retourner les voir pour remplir un nouveau dossier et de fournir à nouveau les photocopies initiales.  
Est-ce que je suis en droit de refuser ?  
Qu'advient-il des premières photocopies si elles tombent entre de mauvaises mains ?  
Quelles sont les démarches appropriées ?  
Merci de me répondre.

Par **Lag0**, le **15/05/2013 à 18:41**

Bonjour,  
Refuser, ce serait un problème !  
En effet, vous avez acheté des biens, vous devez les payer.  
Donc soit vous faites en sorte que le crédit soit réellement débloqué, soit vous payez comptant.  
Mais si vous espérez profiter de cette erreur du vendeur pour garder gratuitement vos meubles, je pense que vous rêvez...